



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE L'AIN

Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur

ORSEC

Vigilance jaune

Date et Heure : 07/08/2026 à 11h00

Nombre de pages : 2

Destinataires :

Expéditeur :

Pour action :

- **GGD 01** : Groupement de gendarmerie départemental
- **DDPN 01** : Direction Départementale de la Police Nationale
- **SDIS 01** : Service départemental d'Incendie et de Secours
- **SAMU 01** : Service d'aide médicale urgente
- **CD 01** : Conseil Départemental
- **ARS** : Agence régionale de santé
- **DDETS 01** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- **DDPP** : Direction départementale de la protection des populations
- **Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse**
- **Météo-France**
- **DSDEN** : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- **BRECI** : Bureau de la représentation de l'État et de la communication Interministérielle
- **Maires du département de l'Ain**

BGLC – Préfecture 01

Bureau de la gestion locale des crises
Tel : 04 74 32 78 03

Astreinte cellule de veille de la préfecture
Tel : 04 74 32 30 15

Fax : 04 74 21 43 67

@ : pref-defense-protection-civile@ain.gouv.fr

Avertissement chaleur

(BRECI – BGLC – CD01 – ARS – DDSP – DDT – DSDEN – GGD – Centre Pénitentiaire –
MÉTÉO-FRANCE – SDIS – DDETS – DDPP – SAMU – Mairies)

CONTEXTE :

Le département de l'Ain sera placé en vigilance jaune « canicule » à compter de demain, samedi 8 août 2026 à midi.

Le département sera concerné par une nouvelle remontée des températures et un passage en vigilance orange « alerte canicule » devrait intervenir dans les prochains jours.

Dans un contexte de sécheresse et de succession d'épisodes de chaleur, les mesures de prévention du risque d'incendie sont maintenues.

Il s'agit de :

- l'arrêté préfectoral d'interdiction des feux à l'air libre et feux d'artifice ;
- l'arrêté préfectoral relatif à l'interdiction de circulation et de stationnement de véhicule motorisé sur les chemins non goudronnés des espaces sensibles ;
- l'arrêté préfectoral relatif à l'interdiction de certains travaux agricoles entre 13 h 00 et 19 h 00 ainsi que des opérations d'entretien, de fauchage et de débroussaillage.

Pour plus d'information : ain.gouv.fr

ACTIONS À ENGAGER :

Dispositions du plan ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » du 8 juin 2021, transmis à l'ensemble des services et mairies.

DIRECTIVE PARTICULIÈRE :

Remonter tout évènement en lien avec la situation météorologie de canicule.

L'astreinte de la cellule de veille de la préfecture,